



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueillants familiaux

Question écrite n° 29237

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des accueillants familiaux. En effet, ces femmes et ces hommes accompagnent, aident et stimulent toute l'année (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) les personnes âgées ou handicapées. Dotés d'un grand professionnalisme, ils continuent leurs missions et assurent la santé, la sécurité, le bien-être physique et le moral des personnes accueillies. Or, à ce jour, leur statut dérogatoire au droit commun les exclut de l'allocation au chômage alors que, depuis 2018, ils contribuent au financement de l'UNEDIC. Aujourd'hui, la crise sanitaire les percute également de plein fouet. Certains d'entre eux, en raison de leur confinement, n'accueillent plus de personnes et se retrouvent sans aucun revenu. D'autres continuent d'exercer avec dévouement leurs missions et sont en première ligne. Le Gouvernement a récemment annoncé que le personnel soignant serait accompagné dans cette crise, avec notamment l'octroi de primes, et que ceux qui ne pouvaient exercer leurs activités seraient indemnisés. Or, aujourd'hui, la profession des aidants familiaux, qui représente des milliers d'emplois, s'inquiète de ne pas recevoir d'aide ou d'indemnisation. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir si, dans son plan d'accompagnement, le Gouvernement envisage la prise en compte de la situation de ces accueillants familiaux, dont le rôle est si important auprès des personnes âgées et handicapées, ainsi que l'octroi d'une aide financière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29237

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 juillet 2020

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3227

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)